



# Au fil de la Rance

LA FEUILLE DE RANCE-ENVIRONNEMENT • AVRIL 2013

## Au sommaire de ce numéro :

### En référence à l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 février dernier

#### Moulins à marée, moulin à mer

Le tour des moulins à marée  
construits sur les berges  
de la Rance,  
présenté par Alain Masseau



#### Le nouveau Conseil d'Administration de Rance-Environnement

Deux nouveaux membres  
sont entrés au Conseil  
d'Administration

#### Comprendre les liens entre Rance-Environnement, la FAUR, la Commission Estuaire Rance et COEUR Emeraude

En réponse aux interrogations  
des adhérents, notamment des  
plus récents, un synoptique  
présente ces liens liés à l'histoire  
de l'association et de la FAUR



#### Une situation très préoccupante au Lyvet

Ecluser au Lyvet devient  
de plus en plus difficile !

**Des décisions  
sont à prendre  
très rapidement**



#### Le PNR Rance Côte d'Emeraude : où en sommes-nous ?

Le projet de création  
d'un Parc Naturel Régional  
Rance Côte d'Emeraude  
est entré dans une phase active

Un nouveau calendrier,  
très volontariste, a été défini,  
mais il nous reste quelques  
inquiétudes

Photo ci-dessous  
prise le 1er janvier 2013

#### Quelques brèves concernant notre environnement

**Incivilités et pollution**

**Un si joli petit bois**



**SAGE et SDAGE,  
la gestion de l'eau**

**Convention EDF**

Vous pouvez la consulter  
sur notre site internet



#### Et la vie de notre association

Le prochain rendez-vous de  
Rance-Environnement

Vingt ans déjà !

Adhérez ou renouvelez  
votre adhésion

Devenez membres actifs

## Assemblée générale du 8 février 2013

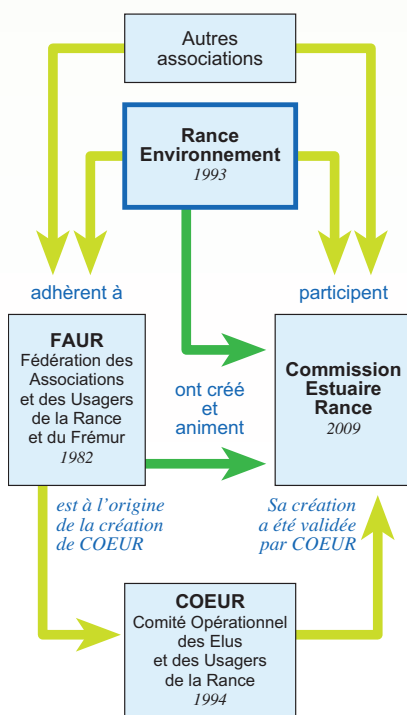


### Le nouveau conseil d'administration

Dominique De Beaucoudrey  
Nicole Bougeard  
Marie Briand (Trésorière)  
Michel Coquart (Trésorier Adjoint)  
Jean-François Coudron\*  
Germaine Guillou (Présidente)  
François Malglaive (Secrétaire)\*  
Jean-Louis Penot (Vice-Président)  
Jean-Claude Richard  
Didier Simonot (Secrétaire Adjoint)  
Christiane Terriere  
\* Entrés En 2013

### Liens entre Rance-Environnement, la FAUR, la Commission Estuaire Rance et COEUR Emeraude

En réponse aux interrogations des adhérents, notamment des plus récents, un synoptique présente ces liens liés à l'histoire de l'association et de la FAUR.



# Moulins à marée, moulins à mer

Vendredi 8 février de cette année, la première partie de notre Assemblée Générale annuelle était consacrée à une conférence sur le thème des moulins à marée en bords de Rance.



**ALAIN MASSEAU**, conférencier du soir, nous a pris par la main pour une passionnante promenade en Rance maritime commentée et illustrée, en faisant le tour des moulins à marée construits sur nos berges. Au nombre de seize, neuf sur la rive gauche et sept sur la rive droite, ces moulins à mer nous ont été présentés, décrits et qualifiés avec grand soin. Riches d'histoire, ils sont les témoins de vies, d'organisations sociales et de l'évolution des avancées technologiques. En référence au patriarche, le moulin du Lupin

comme source d'énergie. Ainsi sommes-nous passés du moulin de type artisanal (Le Prat) à la minoterie, ou usine à farine, avec le moulin du Boschet. Nous avons pu aussi mesurer les progrès des diverses techniques et de leurs effets, de la roue au moteur en passant par la turbine, l'arrivée de l'électricité permettant d'optimiser le fonctionnement et le rendement de ces moulins. En effet, il devenait dès lors possible de meuler en continu en s'affranchissant du rythme des marées et de faire travailler plusieurs meules ensemble. Nous avons donc appris que « le double effet » ou conversion du sens de rotation pour utiliser l'énergie marée dans les deux sens n'avait été qu'un mythe !



dans le havre de Rothéneuf (12<sup>ème</sup> siècle), nous avons débuté notre voyage au sud de l'estuaire avec le moulin de La Falaise (Saint Helen), poursuivi avec Rochefort en Plouer (1540), Le Prat, Le Pont de Cieux (1557), Le Boschet en Saint-Suliac et tous les autres, pour atteindre le nord avec le moulin de La Garde en La Richardais.

Chaque moulin nous a été présenté dans son contexte, avec son histoire et ses caractéristiques. Chaque étape donnait l'occasion à Alain Masseau d'expliquer le pourquoi et le comment des techniques relatives au fonctionnement de ces moulins ainsi qu'à l'utilisation des marées

La conférence était également ponctuée d'anecdotes et de belles illustrations photographiques.

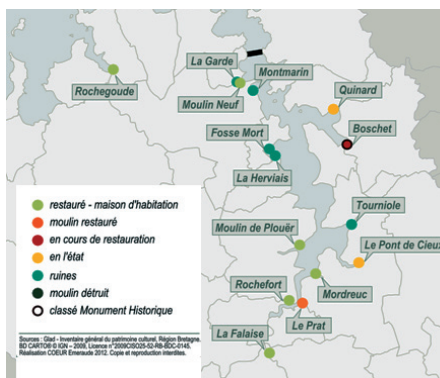
Nous étions plus d'une centaine de personnes à accompagner Alain Masseau dans son voyage en Rance. Avec lui, nous avons remonté le temps, quelques huit siècles de fonctionnement, et pris conscience que nous avions à nos portes un patrimoine exceptionnel. A ce jour, sur l'ensemble de ces moulins, neuf sont considérés comme « debouts », certains ont presque disparu, d'autres transformés en lieux d'habitation, un seul réhabilité et ouvert au public, le moulin du Prat en La Vicomté sur Rance.

Qu'Alain Masseau soit vivement remercié pour cette belle et passionnante excursion dans l'univers des moulins à mer, ainsi que François Lang pour les photographies.

Il reste à espérer qu'une ou plusieurs initiatives heureuses (communales et/ou associatives) puissent redonner vie à quelques uns de ces moulins et leurs bassins, pour leur beauté, leur originalité et les leçons qu'ils nous lèguent. ■

Ouvrage de référence :

"Les moulins à mer et les anciens meuniers du littoral"  
Editions CREE – L. Boithias et A. de la Vernhe





# Ecluse du Chatelier au Lyvet

## UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

### Ecluser au Lyvet devient de plus en plus difficile

Comme en témoigne cette photo, en aval de l'écluse, l'envasement est spectaculaire. Le lit du chenal et la zone d'évitage à l'entrée de l'écluse se réduisent fortement. Se rendre compte par soi-même en allant se promener à proximité de l'écluse et ses alentours, permet de mesurer l'ampleur du phénomène et de mieux comprendre les fortes inquiétudes des élus, riverains et usagers de la Rance maritime et fluviale. En effet, la situation se dégrade toujours un peu plus et affecte les communications marines sur cette partie de la Rance.

Combien de temps encore les plaisanciers vont-ils prendre le risque de remonter jusqu'à Dinan ? Combien de temps encore la vedette de la Cie Corsaire (23m de long, 6m de large 1,4m de tirant d'eau) va-t-elle pouvoir croiser d'autres bateaux aux abords de l'écluse, assurer ses va et vient entre Dinan et Saint-Malo ? Combien de temps encore l'écluse va-t-elle pouvoir assurer ses missions ?

Rance Environnement partage ces inquiétudes depuis plusieurs années et dénonce régulièrement le laxisme relatif à cette problématique. Déjà, dans un numéro de décembre 1983, il y a trente ans, Ouest-France attirait

l'attention de ses lecteurs sur l'envasement des abords du Lyvet et de ses conséquences.

### Des décisions sont à prendre très rapidement

Face aux "murs" créés par la vase, les "chasses" sont devenues inefficaces. Un piège à vase a été expérimenté de façon concluante, mais depuis son remplissage (2004) la situation n'a guère évolué au prétexte, notamment, que les surfaces nécessaires au lagunage de la vase prélevée ne sont pas disponibles.

Des décisions sont à prendre très rapidement : il faut vider le piège existant et mettre en œuvre un programme de dévasement dans la durée.

Le "Plan de gestion des sédiments"

élaboré par Henri Thébaud dans le cadre de la Commission Estuaire Rance, propose notamment des solutions alternatives qui pourraient être mises en œuvre avec les surfaces disponibles. Il est particulièrement regrettable, qu'à ce jour, COEUR émeraude n'ait pas souhaité étudier ces propositions. Mais, à la demande des maires de l'estuaire, une réunion contradictoire devrait avoir lieu prochainement pour comparer les différentes solutions. ■



## Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude

### Où en sommes-nous ?

**A**près l'avis défavorable du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) sur le projet de création du PNR Rance Côte d'Emeraude en 2009 et la prise de fonction d'un nouveau Directeur de COEUR émeraude en 2011, le projet a été relancé avec le calendrier prévisionnel suivant :

- 2012 : présentation de l'organisation du nouveau projet, en particulier création d'un Comité de pilotage, comité dont Rance-Environnement fait partie
- 2013 : trois réunions publiques en janvier
- 2013 : concertation, ateliers, commissions et élaboration de la charte
- 2014 : nouvel avis des instances nationales, dont le CNPN
- 2014 : ajustements, enquête publique et finalisation du projet
- vote des communes, communautés de communes et d'agglomérations et des deux Conseils Généraux : libre choix de faire partie ou non du PNR.
- 2015 : avis final et classement du territoire en PNR par décret du 1er ministre.

Après les réunions publiques tenues au mois de janvier, nous sommes aujourd'hui en phase de concertation et de réflexion dans la perspective de l'élaboration de la Charte sur laquelle devront, à terme, se prononcer les élus. A cet effet, des ateliers sont actuellement organisés au rythme de trois rencontres chacun, autour de thèmes principaux que sont l'économie, le patrimoine, la nature et l'environnement, le tourisme etc... Ce sera ensuite au tour des commissions de prendre le relais pour écrire la Charte sur la base des synthèses réalisées au sein des ateliers.

### Les inquiétudes de Rance-Environnement

Soucieuse de favoriser tous projets susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions de vie respectant durablement environnement, patrimoine et spécificités locales, Rance-Environnement ne peut que s'associer à la démarche et à la dynamique de création d'un PNR centré sur l'estuaire de la Rance. Ce sont les raisons pour lesquelles nous nous impliquons, dans la mesure de nos moyens, dans les différentes réunions organisées. Il est

important pour nous d'y faire valoir nos idées, de partager notre vision et d'interroger le futur dispositif.

Au vu des premières étapes, nos interrogations et inquiétudes tournent autour des points suivants :

☞ Le périmètre : un nombre important de communes (66), des spécificités et des caractéristiques propres selon que l'on se trouve à l'ouest, à l'est ou au sud, la présence de grands centres urbains. Son étendue et les nombreuses disparités qui le composent nuisent à l'émergence d'une ambition territoriale commune et à la mise en œuvre efficace d'une dynamique collective.

A l'origine de l'avis négatif émis par le CNPN, cette difficulté a-t-elle véritablement été prise en compte aujourd'hui ?

☞ La poursuite de la mission initiale de COEUR sur la gestion des sédiments. L'absence d'une politique réelle et volontariste en matière de dévasement et de traitement des sédiments en Rance maritime - une forme de déni de l'urgence à traiter ce problème local, laisse à penser que cette mission est devenue secondaire pour cause de PNR.

Au delà de l'élaboration de la charte du PNR, COEUR doit se donner les moyens de poursuivre sa mission sur la gestion des sédiments. Notre association est en effet convaincue que l'envasement dans l'estuaire de la Rance est aujourd'hui devenu sinon un empêchement du moins un frein à toutes actions de développement durable.

☞ L'intégration du Domaine Public Maritime (DPM) de l'estuaire dans le PNR. Au-delà de l'existence ou non du Parc Naturel Marin normand breton, y aura-t-il légitimité pour les maires à s'engager dans la charte du PNR sur des mesures concernant le Domaine Public Maritime ?

☞ L'impression d'une certaine indifférence de la part des habitants et des usagers. La participation aux divers ateliers ne semble pas indiquer un réel engouement et laisse craindre un manque d'intérêt ainsi qu'une absence de motivation pour une démarche pourtant placée sous le sceau de l'adhésion et du collectif. Il y a le risque que ces concertations ne soient que l'alibi d'une pseudo concertation. ■

## Incivilités et pollution

Parmi les points noirs régulièrement répertoriés, il en est deux qu'il nous faut particulièrement dénoncer. Les emplacements type parking dans la zone de La Costardais à Pleudihen sont jonchés d'emballages, de bouteilles de plastique, de débris et de restes alimentaires. Ce sont des lieux de pique-nique improvisés. Peut-être suffirait-il d'y disposer des containers adaptés dont il faudrait assurer l'entretien régulier. Il est également un autre lieu malmené. Il s'agit du site situé entre la 4 voies / rocade au sud de St-Malo et St-Jouan-des-Guéréts : le chemin (est-ce le sentier du littoral ?) est difficilement praticable, notamment en cette période de fortes précipitations. Plus généralement, les randonneurs et les visiteurs font souvent part de l'état déplorable des bords de grève de l'estuaire, notamment la rive droite, envahis de déchets divers déposés par les courants, le vent ou des particuliers. Enfin, il apparaît que la situation dénoncée il y a déjà plusieurs mois entre la pointe du Puits et Grainfolet à Saint-Suliac n'ait guère évolué.

## Un si joli petit bois, le couper ou pas ?



Quelle n'a pas été la surprise de quelques promeneurs, sortie de La Ville-es-Nonais direction Chateauneuf, de constater la disparition d'un joli petit bois, aux essences nobles, remplacé par un alignement conséquent de fûts couchés bien droits ! Consternation, droit légitime des propriétaires... ? Selon l'usage, la coupe "à blanc étoc" (abattage de la totalité des arbres d'une parcelle) est une pratique sylvicole normale. En effet, selon le code forestier, toute coupe inférieure à un hectare est libre. Au-delà, des autorisations sont nécessaires en référence aux codes de l'urbanisme et forestier. Il est également possible que ce site soit sous l'emprise de la loi littorale. Compte tenu du foisonnement et de la complexité des lois en vigueur,

cette désolante situation reste de la compétence de la mairie, pouvant se rapprocher des services de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer) ainsi que de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Comme solution pour éviter la disparition d'arbres remarquables, de haies ou de bois : faire classer dans le PLU les lieux concernés, comme sites à protéger. Encore faut-il qu'ils soient répertoriés !

## SAGE et SDAGE

Le SAGE Rance-Frémur a été révisé en 2012 et une enquête publique a été organisée pour recueillir l'avis des habitants du bassin. Rance-Environnement a présenté ses observations. Elles portent, notamment, sur le suivi du bon état écologique des masses d'eau, dont celles de l'estuaire, l'assainissement des eaux usées et la qualité des eaux de baignade, la pollution des eaux par le phosphore et la préservation des zones humides. Vous pouvez prendre connaissance de ces remarques sur notre site [www.rance-environnement.net](http://www.rance-environnement.net) en rubrique "thèmes généraux/l'eau/le SAGE Rance-Frémur".

De son côté, le SDAGE Loire Bretagne prépare sa révision pour application en 2016-2021. Une enquête publique "l'eau vous consulte" est en cours (jusqu'au 30 avril 2013) sur le choix des grandes orientations et enjeux essentiels à prendre en compte pour poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux.



## Convention de concession Etat-Edf

Nous évoquons souvent la convention liant l'ETAT et EDF pour l'usine marémotrice. Vous pouvez désormais consulter les textes parus au Journal Officiel du 20 mars 1957 sur notre site [www.rance-environnement.net](http://www.rance-environnement.net) en rubrique "un projet pour l'estuaire".



## Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 €     Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Je renouvelle mon adhésion pour 2013  
 Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

Signature :

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)



### RANCE ENVIRONNEMENT

Association loi 1901- Agréée Protection de l'Environnement  
Siège social : Mairie - 22690 Pleudihen-sur-Rance  
[www.rance-environnement.net](http://www.rance-environnement.net) - [rance-environnement@orange.fr](mailto:rance-environnement@orange.fr)

## Brèves

### Le prochain rendez-vous de Rance Environnement

Retenez dès à présent cette date : le samedi 8 juin 2013. L'association organise en effet sa sortie annuelle ce jour-là. Au programme, une petite excursion pédestre et commentée autour du mont Garrot et Saint-Suliac, un point actualisé sur « le camp viking », la visite du vignoble local, ainsi qu'un pique-nique ensoleillé et convivial. Les précisions sur cette sortie seront données ultérieurement.

### Vingt ans déjà !

Créée en 1993 à l'initiative de quelques Pleudihennais soucieux de la qualité de leur environnement, Rance-Environnement fête cette année ses vingt ans.

Afin de célébrer cet anniversaire dans les meilleures conditions et à la hauteur de l'événement, un petit comité chargé de l'organisation de cette fête s'est constitué : Marie Briand, Michel Coquart et Jean-François Coudron.

Toutes les idées sont bienvenues. Photos, documents et récits témoignant des origines de l'association, des grandes figures et des événements importants, n'hésitez pas à prendre rapidement contact avec les organisateurs. L'automne est si vite arrivé.

### Devenez "membre actif"

Rance-Environnement compte désormais un peu plus de 150 adhérents. L'estuaire ainsi que son avenir suscite un intérêt de plus en plus fort. Nous représentons un poids réel pour sensibiliser et convaincre. Mais, nous avons aussi besoin de forces vives pour répondre avec justesse aux défis qui s'imposent à nous. "Devenir membre actif", c'est pour les adhérents s'engager un peu plus en participant aux réunions mensuelles du Conseil d'Administration et en s'impliquant dans le suivi des divers dossiers. Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés et de toutes les compétences.